

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2019 autorisant la cession de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI locale Littoral Hauts-de-France, ou en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable d'Agence, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport, sis quai de la République à Le Tréport (Seine Maritime 76), figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	121	QUAI DE LA REPUBLIQUE	00 ha 17 a 13 ca

pour un montant de 275 000 € HT/ HD (deux cent soixante quinze mille euros hors taxes et hors droits).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 décembre 2020

Philippe HOURDAIN

Président

